

Mairie de Pugey
6, rue de la Maltournée
25 720 PUGEY
Tel. : 03.81.57.27.94

PUGEY INFO Spécial RPI

Beaucoup de parents et d'habitants nous demandent des explications par rapport aux difficultés que rencontre le RPI de Pugey-Larnod. Nous vous exposons ci-dessous les raisons de notre désaccord avec la commune de Larnod.

Année scolaire 2014-2015

Au niveau du scolaire, il existe une caisse des écoles alimentée par les budgets communaux. La caisse des écoles permet de financer les frais liés au fonctionnement de l'école (fournitures scolaires, livres, photocopies, téléphone, internet). Depuis la création du RPI, chaque commune donne, après le vote du budget en avril, une somme par enfant résidant sur sa commune. Par exemple, à la création du RPI, Pugey qui comptait plus d'élèves que Larnod versait donc davantage que Larnod.

Cette année il s'agissait de verser 65 € par enfant.

Pugey a versé ses $65 \text{ €} \times 78,5 = 5102,5 \text{ €}$

Larnod n'a toujours pas versé ses $65 \text{ €} \times 99,5 = 6467,5 \text{ €}$

(chaque municipalité payant une part et demie pour les 3 enfants venant d'une autre commune)

Les élus de Larnod ont refusé de siéger cette année à la caisse des écoles et de verser la participation financière de leur commune à la caisse des écoles. La conséquence de ce refus est la suivante :

Toutes les dépenses de janvier à juillet ont été payées par la dotation versée par la seule commune de Pugéy mais aujourd'hui la caisse des écoles est vide et à la rentrée de septembre, les enseignants ne pourront plus acheter de fournitures scolaires, payer les factures de téléphone et la maintenance des photocopieurs.

Au niveau du périscolaire (garderies, cantines et TAP), tous les enfants du RPI ont reçu ces prestations sans distinction de lieu de résidence et dans d'excellentes conditions. Chaque prestation est payée pour une part par les parents et pour une autre part par le budget communal.

Larnod a payé pour les 79 élèves de maternelle qui étaient scolarisés sur leur site et Pugéy a payé pour les 99 élèves scolarisés sur son site.

Puis nous avons fait une péréquation en tenant compte bien sûr dans ce calcul des sommes qui ont pu être versées par l'Etat aux deux communes. Nous avons demandé à Larnod de nous payer la différence puisqu'ils ont 98 enfants résidant sur leur commune et nous 77.

A ce jour cette somme n'a toujours pas été payée par Larnod à Pugéy (estimation de 6500 €).

Année scolaire 2015-2016

Le RPI comptera (mise à jour le 29/06/15) 72 enfants de Pugéy et 104 enfants de Larnod.

Pour la nouvelle année scolaire, nous avons travaillé les deux communes ensemble et avec l'aide des services de l'Etat pour établir une convention qui nous aurait permis de ne plus nous retrouver dans une telle situation de conflit.

Pugey a accepté

- de négocier une convention alors que Larnod lui doit toujours de l'argent

- de payer la moitié du salaire d'un directeur (estimation de 7500 € pour l'année) obligatoire en cas de déclaration du périscolaire en Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

- de continuer de payer un accompagnateur pour deux voyages de bus sur 4

- de prendre à sa charge la différence du prix du repas entre le château d'Uzel et le Champ fleuri (estimation 7 704 € pour l'année).

Pugey a voulu que la convention prévoit que les prestations aussi bien scolaires que périscolaires soient remboursées au prorata du nombre d'enfants résidant, jugeant qu'il n'y avait aucune raison que les contribuables de Pugey paient à la place des contribuables de Larnod.

Le conseil de Larnod a refusé le 3 juillet, le soir des vacances scolaires, d'adopter cette convention (10 voix contre l'adoption ; 5 voix pour l'adoption). Avec le même nombre de voix, le conseil municipal de Larnod s'est prononcé pour la dissolution du RPI. Le maire, Monsieur Trudet, nous a informé le 4 juillet de la décision de son conseil municipal de ne pas adopter la convention, de séparer le périscolaire, de casser le RPI et d'ouvrir une école communale à Larnod à 4 classes dès la rentrée 2015.

Face à ces décisions que nous condamnons et à la demande expresse du maire de Larnod, nous avons donc été contraint et forcé d'organiser notre périscolaire pour les seuls enfants résidant à Pugey. Pour la rentrée 2015 garderie, cantine et TAP resteront au même prix pour les parents que l'année dernière, mais vont demander un énorme effort financier pour le budget communal (par exemple : la part communale pour les TAP aurait du être de 0,93 € par enfant et par jour si Larnod avait signé la convention, il sera de 1,35 € cette année).

L'inspecteur d'académie a refusé le démantèlement du RPI pour la rentrée scolaire 2015.

Toutefois, si la commune de Larnod ne revient pas sur sa position, la mort du RPI à compter de la rentrée 2016 signifierait des classes à trois niveaux sur les deux sites et le départ de notre équipe pédagogique.

Elle constitue une régression pour tous les enfants du RPI, régression que nous dénonçons, que nous combattons et que nous combattrons.

Le conseil municipal de Pugey réuni le 9 juillet a voté à L'UNANIMITÉ pour l'adoption de la convention et pour le maintien du RPI.

L'ensemble des élus du conseil municipal de Pugey.

Un classeur est toujours consultable en mairie pour ceux qui désireraient d'autres renseignements. Le site « Pugey.fr » reprend les délibérations et la convention adoptée par le conseil municipal de Pugey.



Responsable de publication : Frank LAIDIE

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.